FRC.1801.5a
Case
FRC
16478

COPIE DU MANIFESTE ATTRIBUÉ A LOUIS-JOSEPH DE BOURBON, *DIT* CONDÉ.

DEPUIS un an j'ai quitté ma patrie ; je dois exposer aux yeux de l'Europe les motifs qui m'ont forcé d'en sortir, & les moyens que je dois employer & que j'employerai pour y rentrer d'une maniere digne de moi. Mes malheurs ne m'ont pas fait oublier ce que je dois à ma naissance, ils ont fortifié peut-être ce courage que je tiens de mes ancêtres, & que je fais ici serment de ne jamais démentir : ma cause est celle des princes & de rois, il leur importe de la favoriser, s'ils tiennent encore à leur puissance, & s'ils ne veulent voir leur sceptre échapper de leurs mains.

Ma cause est celle des peuples ; ils doivent la soutenir, s'ils ne veulent voir bientôt tous les pouvoirs confondus, leurs droits devenir le partage d'intri-

THE NEWBERRY LIBRARY

guans qui n'ont d'exiſtence que dans le déſordre & l'anarchie, l'autorité légitime du ſouverain paſſer dans les mains des premiers factieux, qui ſe proclameront avec audace les ſoutiens de ce peuple qu'ils égarent ; ils doivent la ſoutenir, s'ils tiennent encore à leurs propriétés, qui ne peuvent jamais être protégées dans un état ſans loix, ſans protecteur pour les défendre ; ils doivent la ſoutenir, enfin, s'ils ne veulent pas voir parmi eux les troubles, les diſſenſions ſans ceſſe renaiſſantes. C'eſt donc aux peuples, plus encore qu'aux monarques de l'Europe, qu'il intéreſſe d'embraſſer ma défenſe ; c'eſt aux peuples de l'Europe auſſi que je dois compte des motifs qui m'ont engagé à ſortir d'un pays illuſtré par un de mes ancêtres ; il fut, comme moi, proſcrit, perſécuté, obligé de chercher un aſyle chez une puiſſance ennemie qu'il avoit lui-même humiliée ; mais il rentra en France tel qu'il en étoit ſorti ; & moi auſſi j'y rentrerai ; l'illuſion ne peut être éternelle : il ouvrira les yeux, ce peuple bon ; il n'a pas encore changé de caractère, il rougira des crimes que l'intrigue & l'ambition de ſes chefs lui ont fait commettre ; ou je m'enſevelirai, s'il le faut, ſous les ruines d'une monarchie qui, depuis un an, ſemble le patrimoine d'une foule de ſcélérats, & dont je dois défendre & protéger les intérêts.

Toute l'Europe a été inſtruite des motifs généreux qui engagerent le roi à convoquer les états généraux de 1789. Le déſordre dans les finances néceſſitoit leur convocation. Le roi, ſans doute, eut pu s'en diſpen-

ſer ; il pouvoit uſer de la plénitude de ſon pouvoir pour ordonner de nouveaux impôts ; on n'eut pas manqué de prétextes, mais ces moyens répugnoient trop au cœur d'un monarque ſenſible & juſte ; il lui en coûtoit d'exiger des ſecours d'un peuple déjà ſurchargé. Il s'impoſe lui-même les plus rigoureuſes privations ; la plus grande partie de ſa maiſon eſt ſupprimée ; cela ne peut ſuffire à ſa tendreſſe paternelle, il veut rendre à ſon peuple des droits qu'ils ne demandoient pas. Et malgré toutes les difficultés, toutes les craintes qu'on lui ſuggère, ſon amour pour ſes ſujets l'emporte ſur des conſidérations purement perſonnelles ; il conſent à ſe ſacrifier.

Les ordres ſont donnés & expédiés dans les provinces pour la convocation des états-généraux. Toutes les difficultés qui entouroient cette convocation, ſont ſurmontées. Et contre la juſtice qu'on devoit peut-être aux deux autres ordres, le tiers obtint une double répréſentation. On s'attendoit, on devoit, ſans doute, s'attendre à voir le peuple le plus généreux de l'Europe ſe montrer ſenſible à la conduite noble de ſon monarque. Le roi devoit ſe flatter de trouver dans le cœur de ſes ſujets le ſeul dédommagement de toutes ſes ſollicitudes & de toutes ſes privations ; il devoit eſpérer que leur amour le payeroit de ſes peines & de l'intérêt qu'il prenoit à leur félicité.

Qu'eſt-il arrivé ? A peine les députés ſont-ils aſſemblés a Verſailles, des partis ſe forment ; chaque ordre annonce des prétentions plus ou moins abſur-

des ; de-là l'animosité, les haines. Au lieu de la parfaite intelligence qui auroit dû naître de l'amour de la patrie, une funeste division jette l'allarme dans tous les esprits ; on soulève la capitale ; des scélérats sont soudoyés ; l'esprit d'insubordination passe dans les provinces ; on calomnie les princes & les ministres ; on les représente comme les ennemis du peuple, comme opposés à sa liberté ; le frère du roi est en butte à tous les traits de la calomnie ; la raine elle-même n'est pas épargnée ; rien ne se fait, tout en est encore au même point. Le tiers, fier de la prépondérance que lui donne sa double représentation, fier de la réunion de quelques membres de la noblesse & de quelques curés, se constitue ridiculement en assemblée nationale. Protestations de la majorité des deux premiers ordres. Enfin, alarmé de toutes ces discussions, le roi se résout à devenir le médiateur & le conciliateur de tous les intérêts. Il fait annoncer qu'il tiendra séance aux états le vingt-trois juin ; la consternation redouble d'un côté, de l'autre la haine.

Enfin, arrive le jour qui devoit assurer le calme, & qui ne fut que l'avant-coureur & le prétexte de toutes les horreurs qui ont suivi. Le roi ordonne la lecture d'une déclaration du même jour, on avoit eu soin d'y réunir & d'adhérer à toutes les demandes mentionnées dans tous les cayers ; tout annonce dans cette déclaration les vues paternelles de sa majesté ; jamais roi ne parla peut-être avec moins d'appareil &

plus de confiance, jamais roi, comme il le dit lui-même, n'en fit autant pour aucune nation.

Nul impôt, nul emprunt, même ſans le conſentement des repréſentans de la nation ; le tableau des revenus & des dépenſes rendu public tous les ans, dans la forme propoſée par les repréſentans de la nation ; les ſommes attribuées à chaque département, déterminées d'une manière invariable ; la dette des créanciers de l'état aſſurée & conſolidée ; renonciation des deux premiers ordres à leurs privileges précuniaires ; ſuppreſſion de toute eſpèce de priviléges dans le paiement de ſemblables contributions, ſuppreſſion de la taille ; abolition du franc-fief ; converſion des charges perſonnelles des deux premiers ordres en contributions pécuniaires ; abolition des lettres-de-cachet ; liberté de la preſſe ; douanes portées aux frontières du royaume ; gabelle ſupprimée ; abolition de la corvée ; abolition du droit de main-morte ; voilà quelles étoient les diſpoſitions de ſa majeſté ; voilà l'ouvrage qu'on a calomnié, qu'on a repréſenté au peuple comme attentatoire à ſes droits & à ſa liberté ; pourquoi ? C'eſt qu'il ne reſtoit rien ou que très-peu de choſe à faire à des gens tourmentés de la ſoif de régner ; c'eſt que, pour parvenir à leurs fins, ils devoient éviter que les intentions du roi parvinſſent au oreilles des peuples avec toute leur pureté. Elles ſont calomniées, falſifiées, dénaturées. Paris devint le théâare de la déſola-

tion ; les états ne ſont pas libres, dit-on ; les jours, la vie des députés ne ſont pas en ſûreté.

Les troupes qu'on avoit raſſemblées pour le maintien de la tranquillité publique, n'ont été appellées que pour affamer & dévaſter la capitale ; le peuple court aux armes, tous les liens de l'autorité ſont rompus, l'anarchie ſuccède, les dépôts publics ſont livrés au pillage.

Arrive le 14 juillet, époque où les meurtres commencent ; fier d'un ſuccès cauſé par l'imprudence & la mal-adreſſe d'un gouverneur, le peuple menace d'aller à Verſailles, il demande la tête de tous les Princes ; ce n'eſt que par la fuite la plus précipitée qu'ils parviennent eux & les miniſtres à ſe ſouſtraire à la fureur des factieux ; le roi ſe voit ſeul au milieu de ſa cour : pour éviter de plus grands malheurs, il a le courage de ſe rendre à Paris, de traverſer ſeul & ſans cortège une haie de cent cinquante mille factieux armés, qui ne lui obéiſſoient plus, il devient le témoin & l'objet de leur joie inſultante & barbare, trop heureux de n'être pas gardé pour ôtage, & qu'on lui laiſſe la faculté d'aller rejoindre ſon épouſe ; de ce moment, plus de frein, plus des lois ; l'armée eſt corrompue ; le ſoldat ne connoît ni chefs, ni diſcipline ; d'un côté, le peuple maſſacre, égorge à Paris, à Marſeille, à Lyon, à Valence ; de l'autre, l'aſſemblée prétendue nationale envahit, détruit les propriétés ; elle ne rougit pas de porter ſur l'autel des mains ſacrilèges ; le bien de

l'égliſe, le patrimoine des pauvres, devient la proie de la rapacité de ces prétendus légiſlateurs ; la religion eſt foulée aux pieds, ſes miniſtres avilis, perſécutés, bannis ; les droits de la nobleſſe ne ſont pas plus reſpectés ; les châteaux livrés aux flammes, après avoir été pillés ; les ſeigneurs égorgés dans leurs foyers ; les miniſtres de la juſtice blâmés, condamnés, pour s'être oppoſés aux déſordres : tout eſt à ſon comble ; l'anarchie ne peut aller plus loin.

Je me trompe ; le ſéjour du roi ne devoit pas être excepté. L'Europe frémit encore des crimes qui mettent la fatale journée du 6 octobre au rang de tout ce que l'hiſtoire des peuples nous offre de plus affreux Il falloit bien punir de leur fidélité les ſeuls ſujets qui, dans ces temps malheureux, avoient eu le courage de reſter fidèles à leur prince. Le peuple exécute enfin ce qu'il n'avoit oſé faire au mois de juillet ; il vole à Verſailles. Les gardes de ſa majeſté ſont pourſuivies comme des bêtes féroces, & hachés ſous les fenêtres & ſous les yeux du roi ; leurs têtes ſanglantes ſont portées en triomphe dans toutes les rues de la capitale. La fille de Marie-Théreſe, la reine de France, n'a que le temps de ſe ſauver nue dans l'appartement du roi, tenant dans ſes bras ſon jeune fils, tendre & malheureux rejetton du ſang d'Henri IV. La famille royale, à la merci de trente mille bayonnettes, eſt traînée priſonnière à Paris ; le prétendu corps légiſlatif l'y ſuit de près, pour y continuer ſes travaux ; c'eſt-là que, favoriſé par le peuple contre le petit nombre

de bons citoyens, tout devient le jouet des différentes passions qui l'agitent. Ces hommes pervers achèvent de tout détruire, afin d'assurer leur autorité; ils syncopent les provinces, afin d'eu atténuer les forces en les divisant.

Il est temps enfin que le désordre cesse, que le trône & l'église reprennent leurs droits; il est temps que la France reprenne le rang que sa position, son commerce, ses arts & le courage de ses habitans lui donnoient parmi les puissances de l'Europe.

Trop long-temps éloigné d'un pays que je regrette, où mes sentimens pour le peuple qui l'habite, ont été méconnus & le sont encore; la calomnie n'a cessé, depuis mon départ, de lancer contre moi les traits les plus envenimés. Ma conscience est ma seule égide. Mais comme mes intérêts ne sont pas les seuls compromis, & que, dans la circonstance alarmante où se trouve l'état, je ne dois pas séparer ma cause de celle d'un peuple qu'on égare, & d'un monarque que sa bonté a précipité dans un abyme de malheurs, j'employerai, pour le rétablir dans ses droits & rentrer dans les miens, tous les moyens que mon courage & la grandeur d'ame que je tiens de mes ancêtres pourront me suggérer.

Avant de rien entreprendre, j'essayerai de ramener à ses devoirs ce même peuple, toujours prêt à franchir les bornes que lui prescrit une autorité légitime, lorsque des traîtres le soulevent.

Ouvrez donc le yeux, Français, & voyez avec

quelle rapidité le ſénat dans lequel vous fondez toutes vos eſpérances, vous entraîne à votre perte. Elle eſt certaine, n'en doutez pas, ſi vous ne vous hâtez de ſecouer le joug honteux ſous lequel vous gémiſſez depuis un an. La perte totale de votre crédit dans le royaume & chez l'étranger, la langueur où eſt tombé votre commerce, la diſette abſolue de numéraire rendent inévitable cette banqueroute qui étoit à peu-près le ſeul objet de vos craintes, lorſque des tribunaux imprudens s'avisèrent de demander des états-généraux, dont ils étoient alors loin de prévoir qu'ils deviendroient les victimes.

Gémiſſant ſous le poids de l'opprobre éternel dont vos repréſentans couvriront la nation françaiſe, vous regretterez, mais trop tard, d'avoir déſerté la cauſe du meilleur des rois, pour ſeconder les opérations d'un ſénat ambitieux, qui, loin d'avoir des droits à votre reconnoiſſance, ne mérite que votre mépris & votre indignation. Il ſuffiroit, en effet, de nommer les principaux membres de cette aſſemblée rebelle, pour vous faire rougir d'avoir placé votre confiance en des hommes dont le nom ſeul eſt un opprobre. Eh! qu'ont-ils fait ces hommes pervers, pour aveugler le peuple de l'Europe le plus éclairé & le plus fidèle à ſes rois? Ils ont rompu tous les liens qui uniſſoient les citoyens; ils ont attenté au droit ſacré des propriétés; ils n'ont rien reſpecté, le ſanctuaire même n'a pas été à l'abri de leur rapacité: ils ont tout détruit, & n'ont rien édifié. Ils ont, enfin, mis le comble à

leurs crimes en portant, d'une main sacrilège, la hache dans cet arbre antique & respectable qui couvroit de son ombre les descendans des héros qui avoient versé leur sang pour la patrie. Les lâches ! ils ont voulu flétrir les familles les plus respectables de l'état. Et puisqu'ils se sont eux-mêmes dévoués ignominieusement au déshonneur, que le déshonneur retombe sur eux & sur leur postérité.

La noblesse est un : c'est donc la cause de tous les princes & de tous les gentilshommes de l'Europe que je défends ; & si tous les souverains sont intéressés à empêcher qu'on ne dépouille votre monarque, la noblesse de tous les empires ne l'est pas moins à s'opposer à l'anéantissement total d'une de ses branches. En vain des citoyens vertueux se sont opposés aux entreprises de ces frénétiques, leurs clameurs ont été vaines : plusieurs même d'entr'eux ont été sur le point de périr victimes de l'aveuglement & de la fureur populaires. La hache est toujours levée sur la tête des sujets fidèles qui déplorent trop haut les malheurs sous le poids desquels gémit un monarque infortuné, digne d'un autre sort.

Le mal est à son comble, il faut un remède violent, & je me résous, quoiqu'à regret, à l'employer : tous les monarques sont intéressés dans ma querelle. Eh bien ! j'aurai recours aux souverains pour rétablir un monarque sur le trône, d'où ses vertus & peut-être sa foiblesse l'ont précipité ; pour rendre à la noblesse de France l'éclat dont elle a toujours joui,

& faire rentrer dans le devoir un peuple généreux, mais inconſtant, & toujours prêt à briſer le lendemain l'idole qu'il encenſoit la veille.

Un Bourbon, proſcrit & perſécuté pour une cauſe auſſi légitime, ne peut manquer d'intéreſſer des princes qu'une révolution auſſi imprévue que celle qui bouleverſe la France peut tous les jours précipiter dans les mêmes malheurs que moi. Aidé de leur ſecours, j'irai, le fer & la flamme en main, eſſayer de remplir le plus ſaint des devoirs, celui que la nature, mon nom, mon rang & mon attachement à la perſonne ſacrée de ſa majeſté m'impoſent. J'irai, malgré l'horreur que doit naturellement inſpirer, à un rejetton d'Henri IV, l'idée de tremper ſes mains dans le ſang français; j'irai, ſuivi de tous les ſujets fidèles à leur roi, qui ſe rallieront ſous mes drapeaux, tenter de délivrer ce monarque infortuné, dont on remplit l'ame de terreurs pour le tenir priſonnier ſous les prétextes les plus odieux & les plus ridicules.

Mais afin d'éviter tout ſoupçon des vues ambitieuſes ou de reſſentimens perſonnels, je déclare que je proteſte, en mon nom & en celui de toute la nobleſſe du royaume, contre tous les décrets du moderne ſénat qui régit actuellement la France, notamment contre celui qui ſupprime la nobleſſe héréditaire, les qualités, les armoiries & autres prérogatives de cet

ordre respectable, comme inconstitutionnel ; contre celui qui met les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, (biens dont on a déjà dévoré près de quatre cens millions) comme attentatoire au droit sacré des propriétés & à tous en général, comme rendus par une assemblée illégalement constituée. La sanction dont ils sont revêtus, arrachée à un monarque dont on force la main, ne servira qu'à les invalider. Je n'aurai rien à me reprocher ; & si je péris victime de mon zèle & de mon dévouement pour le rétablissement de l'autorité légitime du roi, la postérité me rendra justice, & tout le sang qui va couler retombera sur la tête des tyrans qui ont attiré sur ma patrie tous les malheurs auxquels elle est en proie.